

Actions de l'inspection 2024 à mi 2025

CSS Erasteel – Commentry
10 juillet 2025



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

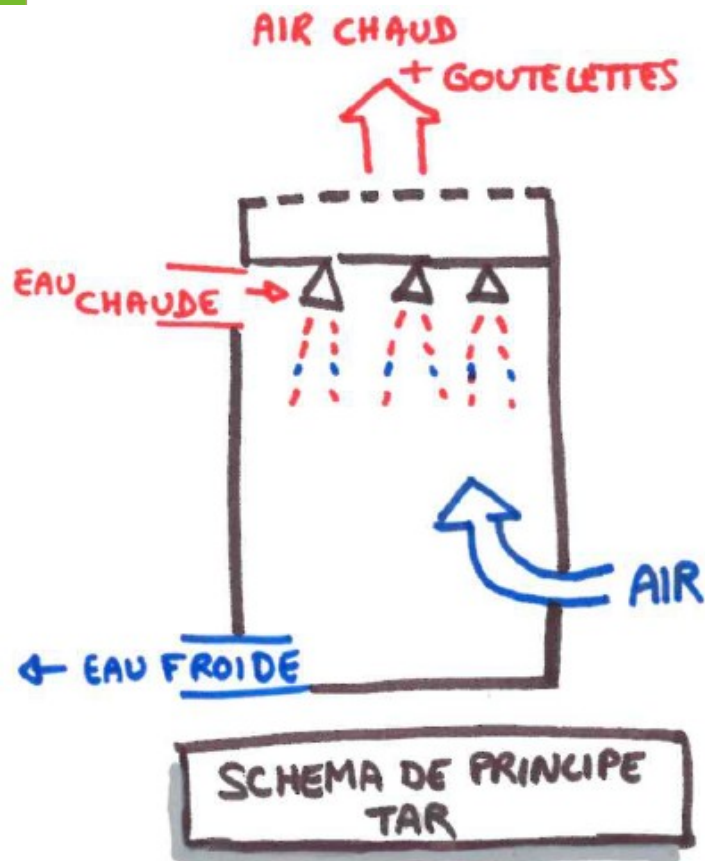
Rappel du contexte

- Janvier 2016 : arrêté préfectoral autorisant et encadrant une activité de **traitement de déchets** en plus de l'activité existante d'**aciérie**
- => statut SEVESO HAUT
- Début 2017 : début effectif de la nouvelle activité
- En 2023 : vente par le groupe ERAMET de la société ERASTEEL à SYNTAGMA CAPITAL

Principales actions de l'inspection

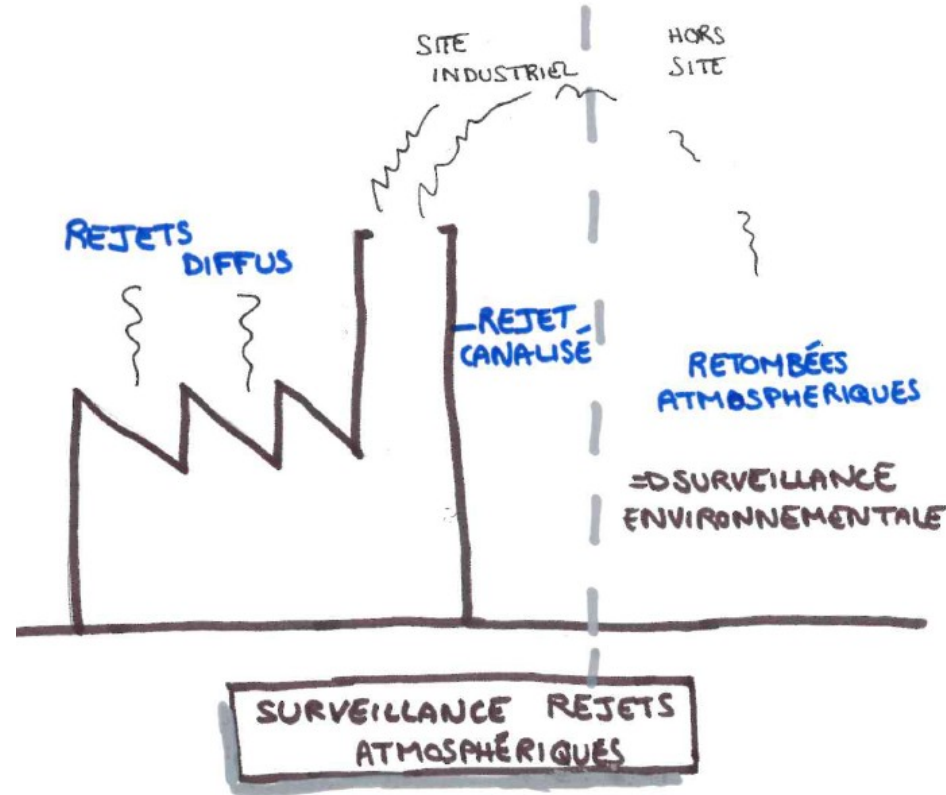
- Une inspection risque accidentel le 6 août 2024 suite à mise en demeure 2023 → astreinte administrative et PV d'infraction
- Une inspection inopinée sur la Grande Tranchée le 15/11/2024 (lors du rapatriement de laitiers)
- Une inspection risques chroniques le 20 mars 2025 (rejets aqueux, rejets atmosphériques)
- Une inspection eaux souterraines et tours aéroréfrigérantes le 20 mars 2025
- Une inspection risque accidentel le 1^{er} juillet 2025
- Instruction dossier réaménagement Grande Tranchée
- Instruction mise à jour étude de danger avec réalisation d'un porter à connaissance urbanisme

Risque Chronique : légionelles



- Site équipé de 10 tours aéroréfrigérantes (TAR) : système permettant de refroidir le process (enveloppe des fours de fusion par exemple)
- Des alertes sur quelques tours concernant des taux légèrement élevés de légionelles en 2023 et 2024 : inspection sur le sujet en 2025 => nécessité de renforcement du suivi et d'une analyse approfondie des causes de dépassement

Risques chroniques : air



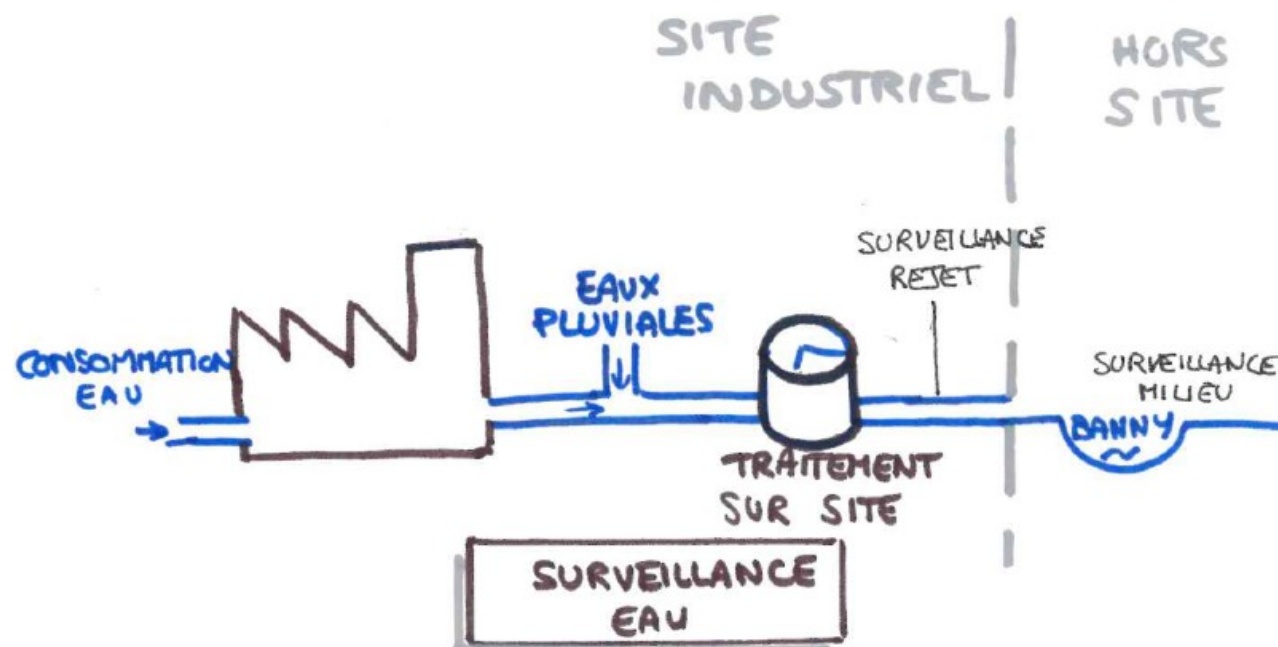
- Efficacité de captation de l'aciérie vérifiée en 2024
- Rejets canalisés globalement conformes : vitesse éjection à fiabiliser ainsi que l'autosurveillance (mais sujet en amélioration)
- Mesure des PFAS dans les installations de pré-traitement des piles et catalyseurs pétroliers en 2025

Risques chroniques : surveillance environnementale

- Résultats des surveillances réalisées depuis 2019 non interprétables en partie (sols artificiels)
- Evolution de la surveillance en 2023 avec l'utilisation de bio-indicateurs (mousses) + jauges de retombées
- Constat d'un impact métallique (cadmium, molybdène, nickel, tungstène) dans l'environnement proche du site : poursuite des mesures en 2025 et réflexions sur évolution en 2026 pour affiner les conclusions



Risques chroniques : eau



- Respect plutôt correct des valeurs de rejets hormis sur le paramètre cadmium (valeur imposée $2,5 \mu\text{g/l}$ – avant 2023, elle était de $15 \mu\text{g/l}$)
=> lié aux boues dans le bassin ? Curage en 2025
- Dépassement régulier du débit de rejet : difficulté de gestion du bassin / anticipation épisodes pluvieux : arrêté à faire évoluer ?

Risques chroniques : rejets aqueux – impact sur le milieu

■ Rejet Oeil (faible débit)

	AMONT REJET ERASTEEL																	
	2014	2015	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Mars	Sept	Mars	Sept	Avril	Octobre	Avril	Octobre	Avril	Sept	Mai	Oct.	Mai	Oct.	Sept.	Oct.	Juin	Sept.
I2M2							0,5166	0,6434	0,4047	0,1167	0,0704	0,0512	0,1325	0,1478	0,1866	0,0582	0,1306	0,0663
IBG-eq	20	8	14	15	18	13	17	16	13	5	7	8	14	13	8	2	8	4
	AVAL REJET ERASTEEL																	
	2014	2015	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Mars	Sept	Mars	Sept	Avril	Octobre	Avril	Octobre	Avril	Sept	Mai	Oct.	Mai	Oct.	Sept.	Oct.	Juin	Sept.
I2M2							0,4856	0,6443	0,3192	0,0818	0,077	0,0361	0,0339	0,0364	0,1816	0,1492	0,1049	0,1348
IBG-eq	19	11	16	14	15	14	16	16	12	8	7	7	8	7	8	5	8	4
	AMONT REJET ERASTEEL																	
	2024																	
	Avril																	
	Octobre																	
I2M2	0,4698																	
IBG-eq	15																	
	AVAL REJET ERASTEEL																	
	2024																	
	Avril																	
	Octobre																	
I2M2	0,3417																	
IBG-eq	12																	

Bilan décennal des mesures réalisées (amont-aval du rejet) montrent un impact sur les métaux (zinc, cobalt, cadmium et molybdène) cependant les mesures ont été réalisées dans une période défavorable (basses eaux – état global de la masse d'eau dégradée)

En 2024, la qualité hydrobiologique du milieu semble dégradée par le rejet au printemps et sans impact significatif en fin de période estivale (lié à l'année particulièrement pluvieuse?)

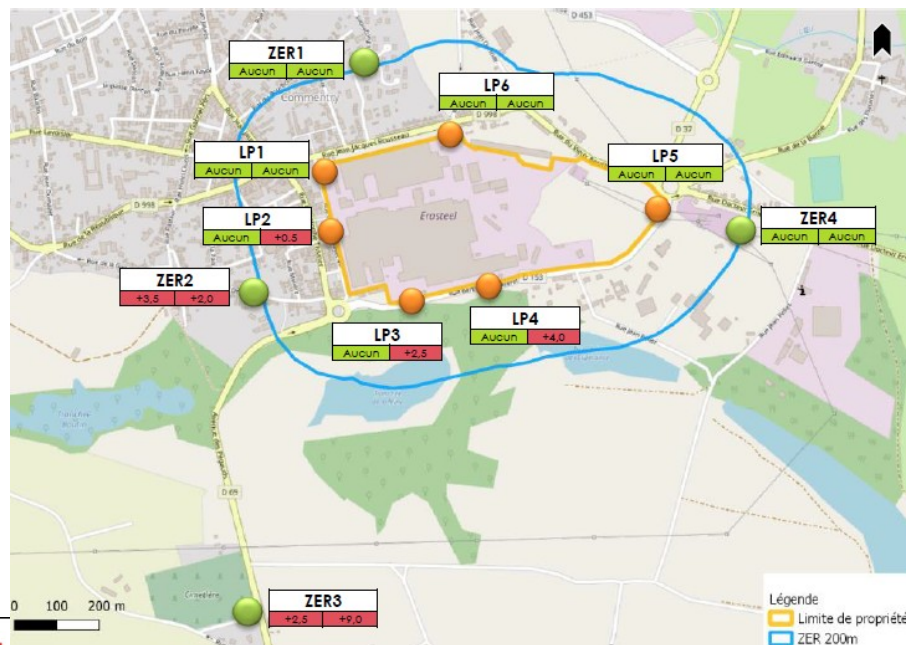
Rejets non maîtrisés tous les ans depuis 2022 (surverse) avec impact (ponctuel ?) sur le milieu

Risques chroniques : prélèvements d'eau

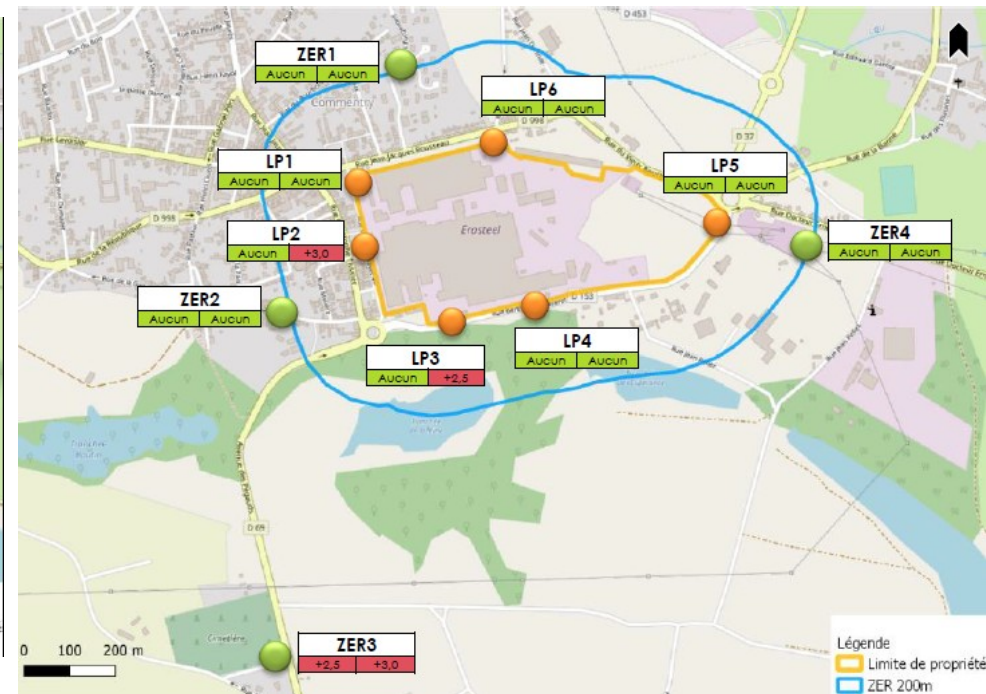
- Lors de la période 2023 : l'exploitant avait réalisé un plan de sobriété hydrique (PSH) qui a nécessité des compléments et une adéquation des mesures annoncées et réalisées : nouvelle version réalisée pour 2024 – déclaration hebdomadaire à prévoir à partir du seuil d'alerte renforcée
- Projets d'études sur les besoins de refroidissement (tours aéro-réfrigérantes à supprimer ?) et sur la réutilisation d'eau en interne envisagés

Risques chroniques : niveau sonore

- Contrôles de 2024 : amélioration situation en limite de propriété Sud mais situation toujours non conforme sur d'autres points : nouvelles mesures en 2025 et plan d'actions attendus



Campagne piles



Campagne acier

Risque accidentel

- Renouveau des encadrants du site, garants de la gestion de la sécurité, en 2023 a conduit à constater un manque d'appropriation du sujet et de formation
- Mise en demeure imposée par arrêté du 10 novembre 2023 :
 - Plan d'actions suite à audit interne sur ce thème : transmis à l'inspection mais insuffisant
 - Liste des mesures de maîtrise des risques : transmis à l'inspection
 - Obligation de formation du personnel en charge du management du système => fait en octobre 2024, à développer sur tout le site
 - Audit externe du système mis en place => fait – plan d'actions défini => inspection de suivi en 2025, nécessité d'accompagnement par prestataire
- Un exercice de plus grande ampleur annoncé en 2023 (présence des pompiers et de l'inspection) non encore réalisé : exercice PPI fin 2025 ?

Gestion de la Grande Tranchée

- Décharge (municipale et industrielle) dans ancienne mine de charbon. Arrêt des apports de laitier Erasteel date de 2013
- Impact contenu sur le site
- Le projet retenu prévoit une stabilisation du massif Ouest, un recouvrement de ce dernier et l'implantation d'un parc photovoltaïque



Avant les travaux



Mai 2025

Conclusion

- Site en évolution qui a dû faire face à un changement d'actionnaires, de personnes encadrantes et dans un contexte de tension économique
- L'inspection sera particulièrement attentive aux sujets suivants :
 - le respect de certaines valeurs réglementaires concernant l'air et l'eau avec un focus particulier sur les métaux et la caractérisation de leur impact,
 - la poursuite du plan d'actions concernant la prise en main du management de la sécurité et des obligations SEVESO,
 - la cessation d'activité de l'atelier tôlerie (compléments attendus),
 - la gestion de la fin des travaux de réaménagement de la décharge de la Grande Tranchée,
 - la gestion de l'eau, notamment en cas d'alerte ou de crise sécheresse.

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr